

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'Evreux
Canton de Pacy-sur-Eure
Commune de
BOISSET LES PREVANCHES
27120

**Réglementation de la circulation
Sur l'ensemble de la commune comportant des poteaux Orange et Enedis insuffisants
pour l'installation de la fibre optique
pendant les travaux à compter du 21/12/2020**

Le Maire de la commune de Boisset les Prévanches

Vu les articles L 2212-2 et L2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Route;

Considérant les travaux d'implantation de poteaux ENN et au renforcement ou au remplacement d'appuis télécom par le demandeur Eiffage Energie Telecom IDF NOE demeurant à Bussy Saint Georges (77) pour des travaux situés sur l'ensemble de la commune comportant des poteaux orange et ENEDIS insuffisants pour l'installation de la fibre optique.

Travaux prévus à compter du 21/12/2020.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

ARTICLE 1: Pendant cette période, c'est-à-dire à compter du 21 décembre 2020 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation sera limitée à 30 km/h en agglomération ; cette signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux,

ARTICLE 2: Monsieur le Commandant de Gendarmerie de l'Eure est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Boisset les Prévanches, le 15 décembre 2020.

Le Maire.

Geneviève CAROF.

